

Nanterre, le 16 mai 2024

**Le Président de l'Université Paris Nanterre**  
**À**  
**Mesdames et Messieurs les représentants des usagers**  
**titulaires du conseil académique**

**Appel à candidatures pour l'élection de la vice-présidente ou du vice-président étudiant - CAC du 10 juillet 2024**

Il est procédé à un appel à candidatures pour le siège de vice-présidente ou vice-président étudiant du conseil académique.

**ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE OU DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT DU CONSEIL ACADEMIQUE :**

La vice-présidente ou le vice-président est élu par le conseil académique en formation plénière parmi les quatre (4) représentants des doctorants de la commission de la recherche et les seize (16) représentants des étudiants de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Elle ou il est élu à la majorité absolue des membres présents ou représentés au premier tour et à la majorité des suffrages exprimés au tour suivant. En cas d'égalité des suffrages à l'issue du second tour, la désignation a lieu par tirage au sort.

Son mandat expire à l'échéance des mandats des représentants des usagers élus au conseil académique et est renouvelable une fois.

**ATTRIBUTIONS DE LA VICE-PRESIDENTE OU DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT DU CONSEIL ACADEMIQUE :**

La vice-présidente ou le vice-président étudiant est chargé d'animer les questions de vie étudiante en lien avec le centre régional des œuvres universitaires et scolaires et les services de l'université plus particulièrement en charge de la vie étudiante. Elle ou il contribue au sein de l'université à la réflexion relative aux questions de vie étudiante concernant les perspectives liées aux conditions de vie et d'études, à la santé, aux pratiques sportives, à l'action culturelle des étudiants. Elle ou il rend compte de son action au moins annuellement au conseil académique.

La vice-présidente ou le vice-président étudiante peut être invité à l'ensemble des commissions statutaires.

**Les candidatures devront être envoyées au plus tard le :**

**Vendredi 28 juin 2024 à 16h00**

- Soit remises en main propre sur rendez-vous ([election@liste.parisnanterre.fr](mailto:election@liste.parisnanterre.fr)) (du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00)

- Soit envoyées par courrier à l'adresse ci-dessous (le cachet de la Poste faisant foi), envoi doublé d'un mail avant la clôture des dépôts de candidature ([election@liste.parisnanterre.fr](mailto:election@liste.parisnanterre.fr)) :

**Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles  
(Bâtiment Pierre Grappin - Bureau B706 – 7ème étage)  
200, avenue de République - 92001 NANTERRE CEDEX**

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Aucune candidature ne pourra être déposée postérieurement à cette date. Les candidatures devront obligatoirement être établies sur des formulaires fournis par l'administration.



**Le Président de l'université  
M. Philippe GERVAIS -LAMBONY**

**PIÈCE JOINTE :** formulaire de candidature individuelle